

COMITÉ SYNDICAL du JEUDI 17 MARS 2022 à 17H30

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars à 17 h 30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice: 115

Présents: 70

Pouvoirs: 3

Votants: 73

Adopté avec :

Pour: 73 Contre: 0 Abstention: 0

Convocation établie et affichée le :

11 mars 2022

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :
- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS: 42

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive: Mme Danielle FAUCON, M. Eric VALERY, Mme Hélène LACROIX, M. Alain DOUSSEAU, M. Steve CLOG-DACHARRY, Mme Chloé HERZAHFT, Mme Marie-Christine LACOMBE, M. Pierre MONTEIL, M. Christian PRADAYROL, Mme Valérie TAURISSON, M. Guy ROQUES, Mme Corinne FERLAND, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Yves LAPORTE, M. Carlos MARTINEZ, M. Gérard BAGNOL, Mme Josette FARGETAS, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Jean MEYJONADE, M. Noël CROUZEL, M. Régis LESCURE, M. Laurent DARTHOU, M. Jean-François LABORIE, M. Alain RIGOUX, Mme Isabelle DAVID, M. Philippe VIDAU, Mme Sandrine LABROUSSE, Mme Delphine FOUCAUD, M. Francis BORDAS, Mme Sylvie LORENZON, M. Christophe MAURY, M. Eric BOUYOUX, M. Henri SOULIER, M. Alain LAPACHERIE, Mme Martine DUMONT, M. Daniel FREYGEFOND, M. Jean-Louis MICHEL, M. Yves GARY, M. Philippe BATISTA, M. Alain GENESTE, M. André HACQUART.

Communauté de Communes Midi Corrézien: 17

M. Alain SIMONET, M. Gabriel BARRADE, Mme Ghislaine DUBOST, M. Vincent LEDOUX, M. Patrick LABALLE, M. Gérard LAVASTROU, M. Alain VAUZOUR, M. Yves NOYER, M. Jérôme FALLAIS, M. Christophe LISSAJOUX M. Pierre MACHÉ, Mme Dominique REBOTIER, M. Olivier LAPORTE, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Pierre BESSE, M. Vincent RIGAU-JOURJON, M. Michel RAYNAL

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR: 3

M. Frédéric SOULIER à M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Louis LASCAUX à Mme Danielle FAUCON, M. Jean-Paul FRONTY à Mme Sylvie LORENZON.

<u>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS</u>: 8

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Anne CLERGERIE, M. Philippe MARTIN, Mme Sophie OVTCHARENKO, Mme Yolande VALADAS, Mme Myrianne AUSSEL THOMAS, M. Jean-Pierre LABORIE+, Mme Dominique BORDEROLLE, M. Claude VILLENEUVE.

Communauté de Communes Midi Corrézien: 3

M. Marcel-Bernard SIMBELIE, M. Vianney BLONDEAU, M. Christophe CARON.

Accusé de réception en préfecture 019-251900197-20220322-2022-2-DE Date de télétransmission : 23/03/2022 Date de réception préfecture : 23/03/2022

DÉLIBÉRATION N°2022-2

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Madame Céline GAUL pour remplir les fonctions de secrétaire.

Deliberation N°2022-2: Convention de mise a disposition de personnel entre la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE (CABB) ET LE SYNDICAT D'ETUDES DU BASSIN DE BRIVE (SEBB).

RAPPORTEUR: MONSIEUR CHRISTIAN PRADAYROL, PRESIDENT

Un agent de l'Agglo de Brive va venir assurer le suivi technique et administratif du SEBB, sous la forme d'une mise à disposition, à hauteur de 100 % du temps de travail.

La convention de mise à disposition qui sera signée définit la nature des activités exercées, les conditions d'emploi, les modalités de remboursement de la charge salariale du SEBB à l'Agglo de Brive.

Il est donc proposé une mise à disposition de cet agent pour une durée d'un an renouvelable 2 fois à compter du 28 mars 2022.

Il est proposé au Comité Syndical:

- D'accepter la mise à disposition de l'agent pour une durée d'un an renouvelable 2 fois à compter des dates citées ci-dessus
- D'approuver le projet de conventions ci-joint
- D'autoriser le Président à signer la dite convention
- D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6218 du budget principal

PTÉ À L'UNANIMITÉ

d'Etudes du Président, Bassin de BriMastian PRADAYROL